

**Relevé de décisions  
du conseil à distance de l'Inspé - Académie de Martinique  
Séance du mercredi 10 juin 2020**

Le mercredi 10 juin 2020, à 14 heures 30, les membres élus et nommés du conseil de l'Inspé de l'académie de Martinique, composante du pôle universitaire de Martinique, au sein de l'université des Antilles, se sont réunis en visioconférence, sur convocation de la présidente, madame Rose-Lise Joachim.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant

- Information sur la réunion du conseil de l'institut du vendredi 3 juillet 2020
- Validation des PV des conseils du 12 février 2020 et du 6 mai 2020
- Validation du projet de calendrier 2020-2021
- Validation des modifications des maquettes de diplômes (DUF AE et DU2E1)
- Validation des modalités de contrôle des connaissances (sous réserve d'informations complémentaires de la CFVU)
- Questions diverses

Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres absents et représentés : 07  
Nombre de membres absents non représentés : 03  
Invités : 01

Validation du PV du conseil du 12 février 2020

Aucune demande de modification n'est sollicitée ; les membres du conseil valident, à la majorité des membres présents et représentés le procès-verbal du conseil de l'Inspé du mercredi 12 février 2020.

Validation du PV du conseil du 6 mai 2020

Les membres du conseil approuvent la demande de rectification (page 4, second paragraphe) concernant la date du début du confinement, le 17 mars au lieu du 16 mars, et valident, à la majorité des membres présents et représentés, le procès-verbal du conseil de l'Inspé du mercredi 6 mai 2020.

Validation du projet de calendrier 2020-2021

Le projet de calendrier précise les différents jalons de l'année universitaire 2020-2021. Il est élaboré en l'absence d'indications particulières du MENESR et de la présidence de l'université des Antilles sur les conditions de la rentrée 2020, en cette période de crise sanitaire.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à la majorité des membres présents et représentés, le projet de calendrier 2020-2021 de l'Inspé de Martinique.

Validation des modifications des maquettes de diplômes (DUF AE et DU2E1)

Les propositions de modifications pour la rentrée 2020 portent essentiellement sur :

- Pour le DUF AE, le rééquilibrage des heures de certaines UF et la prise en compte des propositions émises en réunions de conseils de perfectionnement ;
- Pour le DU2E1, la mise en conformité d'une pratique réelle en stage, par l'inversion de deux UF entre le premier et le second semestre.

Les membres du conseil valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, les demandes de modifications des maquettes de diplômes du DUF AE et du DU2E1 de l'Inspé de Martinique.

Validation des modalités de contrôle des connaissances (sous réserve d'informations complémentaires de la CFVU)

Les MGCC de l'université des Antilles indiquent que « chaque composante doit afficher au plus tard un mois après le début des enseignements et porter à la connaissance des étudiants, dans l'espace prévu à cet effet, les modalités détaillées de contrôle des connaissances retenues. »

La demande de la CFVU de statuer sur les « Modalités de Contrôle des Connaissances » pour « l'année universitaire 2020 – 2021 », étant nouvelle et peu explicite, a fait l'objet d'une demande de clarification le 30 mai 2020 par la direction et n'a pas reçu de réponse.

Par ailleurs, les conditions de la rentrée 2020 ne sont pas encore connues. Elles pourraient avoir un impact sur les modalités d'évaluation des connaissances.

De plus, depuis 2013-2014, année de création des ESPE, les modalités d'évaluation des connaissances des différents diplômes sont validées chaque année par le conseil de l'école, aujourd'hui institut, au plus tard un mois après le début des enseignements afin de les porter à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Aussi, le conseil de l'institut se prononcera sur les modalités d'évaluation des connaissances dans le courant du mois de septembre 2020.

Les membres du conseil valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'avis du conseil relatif à la validation des modalités d'évaluation des connaissances.

**Question diverse (rajoutée à l'ordre du jour)**

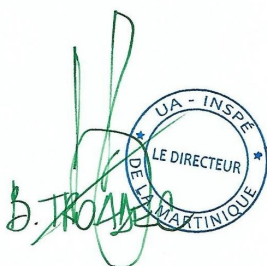
Les membres du conseil sont amenés à se prononcer sur la question suivante :

Est-il possible de proposer aux deux évaluateurs d'un mémoire de M2 de prendre (s'ils le souhaitent) un moment d'harmonisation avant d'envoyer leur note respective à la scolarité, comme cela est fait lors de la soutenance, après la présentation orale du candidat ?

Après discussion, les membres du conseil de l'institut reconnaissent qu'un évaluateur d'un mémoire (mémoire de master MEEF ou bien écrit réflexif de DUFAE) peut solliciter un moment d'harmonisation avec le deuxième évaluateur, avant d'envoyer leur note respective au service de la scolarité. Pour ce faire, le premier évaluateur s'adresse au responsable du diplôme afin de connaître le deuxième.

Fort-de-France, le mercredi 10 juin 2020,

**Pour le conseil de l'institut,  
Le directeur de l'Inspé de l'académie de Martinique**



The image shows a handwritten signature in green ink, which appears to be 'B. Troadec'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'UA - INSPE' at the top, 'LE DIRECTEUR' in the center, and 'DE LA MARTINIQUE' at the bottom. There are small stars on either side of the central text.

**Bertrand Troadec**